



## Synthèse des directives organisant la formation doctorale à l'ERAIFT

Année académique 2022-2023

### I. CHOIX DU THEME DE RECHERCHE ET CARACTERE DE LA THESE A L'ERAIFT

Le choix de promoteur et co-promoteur de thèse relève du doctorant, et ce choix doit être entériné par le Conseil Académique et à la Recherche (CAR). L'un des promoteurs de la thèse doit être titulaire de chaire à l'ERAIFT. Comme pour toute thèse de doctorat, le sujet doit être original et apporter une contribution réelle à l'avancement de la science.

Les caractéristiques spécifiques d'une thèse de doctorat à l'ERAIFT sont :

- La thèse de doctorat doit être cohérente avec les stratégies intellectuelles de l'ERAIFT et apporter une contribution réelle à **l'approche systémique et participative du développement**.
- Dans cet esprit, elle se doit d'apporter une contribution à la recherche, dans les domaines de l'aménagement, de la gestion et du développement intégrés et dans une meilleure prise en compte du rôle des populations dans de telles stratégies.
- Le sujet de thèse constitue une réflexion et apporte une solution à un problème complexe de développement.
- Il convient de signaler que peu de travaux de recherche ont été consacrés à l'appréhension systémique du développement. Par conséquent, il convient que toute thèse, proposée à l'ERAIFT, contribue à l'avancement des sciences dans ces nouveaux champs de connaissances et dans la nouvelle approche poursuivie.
- **L'approche systémique** constitue donc la base conceptuelle et pédagogique de l'Ecole. En d'autres termes, c'est le « fil conducteur » de tout travail de recherche à l'ERAIFT.



## II. DOSSIER ADMINISTRATIF DU CANDIDAT

Le dossier de candidature à la formation doctorale à l'ERAIFT comprend globalement les éléments suivants :

- Un formulaire de demande d'admission (à obtenir à l'Ecole sur simple demande).
- Une lettre de motivation adressée à la Direction de l'Ecole faisant état d'entreprendre sa formation doctorale à l'ERAIFT. Cette lettre doit être *manuscrite* et écrite en deux langues (français et anglais).
- Une copie certifiée conforme des relevés de notes universitaires obtenues et des diplômes.
- Une copie de diplôme de Mastère 2 ou de DEA/DES/DESS obtenu avec au moins la mention « *distinction* », c'est-à-dire au moins 70 % ainsi que les divers relevés de notes des 2 premiers cycles universitaires.
- Un protocole de recherche détaillé (suivant la logique scientifique), comprenant dans ses annexes les prévisions budgétaires, le chronogramme précis d'activités, et un cadre logique.
- Des lettres d'acceptation de promoteur et/ou co-promoteur de thèse ; *l'un des membres doit être titulaire d'une chaire à l'ERAIFT.*
- Un curriculum vitae détaillé et actualisé, reprenant clairement les publications internationales réalisées au cours de 3 dernières années ainsi que la participation aux conférences scientifiques internationales.
- Faire preuve des moyens financiers suffisants pour entreprendre ses études (bourses d'études) ou établir un *plan de financement* de ses recherches (bourses personnelles).
- Des diverses attestations habituellement demandées (attestation de naissance, de nationalité, d'aptitude physique récente, de bonne vie et mœurs ou casier judiciaire, etc.).

## III. INSCRIPTION AU ROLE

L'inscription au doctorat est régie par le **Conseil Académique et de la Recherche (CAR)** qui se réunit au moins une fois au cours d'une année académique.

- Au moment de son inscription au rôle, le candidat doit avoir *moins de 40 ans d'âge*.
- Une fois que l'apprenant est admis à l'ERAIFT, il doit confirmer son inscription en apportant les *pièces originales de son dossier*, et en payant les différents frais y afférents : frais d'inscription au rôle
- La formalité d'inscription est fondamentale et *se renouvelle chaque année académique* moyennant paiement des frais y afférents



- Un apprenant qui n'est pas officiellement inscrit au rôle, ne peut être admis à suivre les Séminaires de formation doctorale, ou une quelconque activité scientifique organisée par l'Ecole.
- L'inscription au rôle, la participation aux Séminaires de formation doctorale, les rapports d'activités, les productions scientifiques du candidat ainsi que son appréciation par son comité de thèse constituent le *dossier de scolarité* du candidat.
- Les activités organisées par un doctorant conformément à sa thèse sont valorisées en crédits sur base de l'appréciation par le CAR. Pour l'ensemble du parcours doctoral, le candidat devra justifier **30 crédits** pour les activités liées à sa formation ?
- Avant d'être admis à la soutenance publique d'une dissertation doctorale, le CAR contrôle le *dossier de scolarité* du candidat en examinant son *parcours scientifique*.
- Seuls les candidats **en règle avec leur scolarité et ayant produit au moins deux publications scientifiques dans les revues internationales indexées** durant leurs thèses seront admissibles à cette épreuve de soutenance publique, après un avis motivé de leurs promoteurs.
- Avant la soutenance, la thèse est d'abord soumise à une **pré-évaluation** par au moins deux **Rapporteurs indépendants** désignés par le CAR généralement sur proposition du comité de thèse. Lorsque les avis de ces examinateurs sont favorables, la thèse est admise d'abord à la **soutenance privée**, et finalement intervient la **soutenance publique** dans le cas de l'appréciation positive de la thèse à la soutenance privée.
- Un **rapport de soutenance** est rédigé par le rapporteur et signé par tous les membres du jury à l'issue de la soutenance.
- Une thèse de doctorat à l'ERAIFT dure au **minimum 3 ans et au maximum 5 ans** à partir de la première inscription au rôle. Cette durée pourrait être légèrement prolongée sur demande motivée du comité de thèse après l'appréciation positive par le CAR souverain.
- Les divers frais administratifs à payer pour la thèse sont fixés par l'Ecole. Il s'agit essentiellement des **frais d'inscription au rôle, du minerval, d'encadrement et frais de soutenance de la thèse**. Ces frais sont précisés chaque année académique par les services administratifs de l'ERAIFT.

#### IV. DEPOT DU DOSSIER

Généralement le dépôt des dossiers pour le doctorat à l'ERAIFT se fait à l'issue d'un appel international à candidature. Néanmoins, les candidats qui estiment être dans le profil susmentionné peuvent aussi s'adresser directement au président du CAR pour solliciter une inscription au doctorat, en envoyant leurs dossiers. Les dossiers reçus sont généralement examinés lors d'une session du Conseil.



Les dossiers de candidatures, accompagnés de toutes les pièces justificatives, doivent parvenir à l'ERAIFT, soit par courriel, pour par envoi enregistré (DHL, EMS, FEDEX, TNT, etc.)

✚ **Monsieur le Directeur de l'ERAIFT**

✚ UNIVERSITE DE KINSHASA

✚ B.P. 15.373, Kinshasa

✚ Email : [info@eraift-rdc.org](mailto:info@eraift-rdc.org) ou [valimunz2005@yahoo.fr](mailto:valimunz2005@yahoo.fr)

Fait à Kinshasa, le 30/08/2022

Le Secrétaire Académique et à la Recherche

Dr Jean-Pierre MATE MWERU  
Professeur Ordinaire